

**Mémoire sur le renouvellement de
la politique culturelle du Québec**

Présenté par



À l'intention du
Bureau du renouvellement de la politique culturelle
Ministère de la Culture et des Communications
Gouvernement du Québec

13 mai 2016

Le Réseau Les Arts et la Ville

Le Réseau LES ARTS ET LA VILLE tient à exprimer sa reconnaissance au ministre de la Culture et des Communications pour avoir initié la démarche de renouvellement de la politique culturelle du Québec.

L’an prochain, notre organisation célébrera ses trente années d’existence. Fondé en 1987, le Réseau Les Arts et la Ville est un organisme de bienfaisance enregistré ayant pour mission de soutenir et de promouvoir le développement culturel et artistique local en regroupant les acteurs des scènes municipale et culturelle.

De plus, le Réseau veut :

- contribuer au rayonnement et à la démocratisation des arts et de la culture en privilégiant des valeurs de partage, de solidarité et d’entraide ;
- contribuer au maillage des collectivités et des municipalités du Québec et des francophonies acadienne et canadienne en faveur du développement culturel local, par l’établissement de partenariats et par l’intermédiaire de ses activités de communication et de réseautage ;
- développer la collaboration entre le monde municipal et celui des arts et de la culture ;
- définir et orienter ses actions afin que l’ensemble des collectivités et des municipalités considère les arts et la culture comme des éléments intrinsèques au développement local et à la qualité de vie.

Avec plus de **500 membres du monde municipal** et **150 membres du monde des arts et alliés de la culture**, le Réseau rassemble aujourd’hui plus de 3 000 personnes – élus et fonctionnaires municipaux, artistes et travailleurs culturels – autour du développement culturel local. Solidement implanté au Québec et représentant plus de 75 % de sa population, Les Arts et la Ville établit également des liens d’échange de plus en plus étroits avec les collectivités francophones et acadiennes de l’ensemble du Canada.

L’engagement du Réseau envers le développement durable de nos communautés

Le Réseau Les Arts et la Ville fait figure de précurseur en matière de développement durable des communautés du Québec. De par sa nature même (un réseau), Les Arts et la Ville fonde son action sur l’établissement de **PARTENARIATS LOCAUX ET RÉGIONAUX**, la **CONSULTATION** et la **CONCERTATION DES MILIEUX**, l’**ÉMULATION PAR LES PAIRS**, ainsi que les **ÉCHANGES** et le **PARTAGE D’INFORMATION**.

À la fin de 2016, le Réseau aura réalisé un total de 29 colloques réunissant des intervenants du milieu municipal, de différents domaines des arts et de la culture, mais aussi d’autres secteurs d’activité, tels que l’éducation, le tourisme ou le milieu des affaires. Depuis sa fondation, le Réseau a ainsi participé à la **FORMATION DE MILLIERS D’INTERVENANTS-CLÉS** du développement local partout sur le territoire, tant par le colloque que par la production d’ouvrages de référence sur le secteur de la culture au Québec (par exemple la *Valise culturelle de l’ élu municipal*, publiée pour la première fois en 2009, puis dans sa nouvelle édition, en 2014), la mise en œuvre de programmes de formation Web, de tournées des régions et de cliniques d’accompagnement, ainsi que de projets de sensibilisation au rôle des créateurs dans l’animation et le développement de nos communautés.

De plus, Les Arts et la Ville promeut, depuis de nombreuses années déjà, des principes de développement culturel local concordant avec l'*Agenda 21 de la culture*, lesquels ont été exprimés formellement dans la *Charte d'appartenance de Les Arts et la Ville*, adoptée en 2012.

En 2013, Les Arts et la Ville a participé, à Lille en France, à une rencontre de la Commission Culture de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), lors de laquelle fut lancée la démarche de mise à jour de l'*Agenda 21 de la culture*, adopté en 2004 par cette organisation internationale. En 2014, Les Arts et la Ville a pris part au processus de réflexion autour de l'ébauche du texte du nouvel *Agenda 21 de la culture*, qui allait prendre le titre, plus tard, de *Culture 21 : Actions*. Ce processus, jumelé aux préoccupations de plusieurs membres du conseil d'administration de Les Arts et la Ville concernant la place de la culture par rapport à la notion de développement durable, ont conduit notre organisme à réfléchir à une façon d'accompagner les municipalités du Québec dans le mouvement international des villes engagées dans une démarche de développement culturel durable.

En 2015, Les Arts et la Ville a donc entrepris une démarche de consultation de villes et d'organismes du Québec membres de son réseau sur un projet de déclaration à propos de *Culture 21 : Actions*, qui devait être adopté à l'occasion du premier sommet sur la culture de CGLU, ainsi que sur des pistes de réflexion devant conduire à l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation des collectivités du Québec à l'*Agenda 21 de la culture* et *Culture 21 : Actions*. Ainsi, la *Déclaration du Réseau Les Arts et la Ville concernant la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture et de Culture 21 : Actions au Québec* a été déposée à l'occasion du sommet Culture et villes durables de CGLU qui s'est tenu en mars de la même année à Bilbao, en Espagne. Puis la poursuite de la démarche de consultation ainsi que le travail de l'équipe de Les Arts et la Ville ont permis d'élaborer la stratégie de sensibilisation. La mise en œuvre de celle-ci est en cours.

Ainsi, Les Arts et la Ville agit comme chef de file en ce domaine et c'est tout naturellement qu'il a été reconnu par la Commission Culture de CGLU comme l'organisme de référence au Québec sur ces questions.

Parallèlement à ces actions, Les Arts et la Ville a réalisé, en 2014 et 2015, la tournée Vitalité culturelle : voir autrement les forces de votre communauté !, une série de rencontres prenant la forme d'une journée d'échanges et de réflexion sur la place des arts et de la culture dans l'épanouissement individuel et collectif ainsi que le renforcement de la qualité de vie de la communauté. Élaborée d'après les réalités et les défis locaux de chacune des municipalités participantes, cette démarche a favorisé l'interaction, selon une approche transversale, entre les différents intervenants œuvrant pour le développement local – issus des milieux culturel, social, économique et communautaire – afin de stimuler la vitalité culturelle de ces collectivités. Dans le cadre de ce projet, le Réseau Les Arts et la Ville a fait figure de précurseur en élaborant une définition de la vitalité culturelle et en répondant aux défis des municipalités en matière de développement culturel par des propositions d'action, plutôt qu'en parlant de dévitalisation.

Ainsi, considérant l'importance fondamentale que le Réseau Les Arts et la Ville accorde à la culture comme moteur de développement durable de nos communautés, de même que le rôle phare qu'il entrevoit pour la politique culturelle du Québec, il a voulu répondre à l'invitation lancée par le ministre de la Culture et des Communications de contribuer à l'élaboration de « ce grand projet de société ».

Introduction

La politique culturelle du Québec *Notre culture, notre avenir* (1992) a permis d'inscrire la culture comme une préoccupation gouvernementale et de développer la pratique artistique sur tout le territoire. Or, 24 ans plus tard, l'État québécois est appelé à s'engager fermement envers le déploiement de la **CITOYENNETÉ CULTURELLE**, qui « entend établir les conditions propices à l'appropriation, par les individus et les communautés, des moyens de création, de réception, de diffusion et de circulation des arts et de la culture, et ce, dans une perspective soucieuse des différences entre les individus et les groupes d'appartenance et de prise en compte du collectif »¹. En effet, cette notion et ce qu'elle sous-tend – notamment la démocratie culturelle, qui « appelle une définition inclusive et participative de la culture »² – nécessitent du gouvernement l'adoption d'une **POSITION CLAIRE ET FONDATRICE** mettant en relation la **CITOYENNETÉ**, la **CULTURE** et le **DÉVELOPPEMENT DURABLE**.

Intimement liée à notre identité, la culture contribue au développement des individus et des communautés ainsi qu'à la cohésion sociale. Cela doit se traduire par l'adoption d'une vision d'avenir engageant la responsabilité du gouvernement envers le déploiement de la **TRANSVERSALITÉ DE LA CULTURE** dans tous les domaines de la société.

Considérant que la culture est nécessaire à l'existence même de la société, le Réseau Les Arts et la Ville est d'avis que la politique culturelle du Québec doit être considérée comme la **POLITIQUE PHARE DU GOUVERNEMENT**, à laquelle les autres sous-tendent.

Huit grands principes

Le Réseau Les Arts et la Ville adhère à l'ensemble des principes énoncés dans le cahier de consultation, mais il souhaite porter l'attention du Ministère sur certains éléments essentiels qui méritent d'être affirmés fermement.

A. La culture est l'essence même de la société

Affirmer le caractère essentiel de la culture est un bon départ, mais l'affirmation reste vide de sens dès lors que l'on ne spécifie pas de quoi elle est l'essence. **LA CULTURE EST L'ESSENCE MÊME DE LA SOCIÉTÉ** ; cela mérite d'être clairement dit. C'est ce qui FAIT la société ; elle est nécessaire à son existence. La culture permet aux individus de se rencontrer, de se reconnaître comme faisant partie d'un même groupe, de s'associer. Même lorsque cela n'est pas apparent, c'est toujours la culture qui agit comme ciment, comme LIANT d'une société. Ainsi, la culture imprègne tous les domaines de celle-ci.

Ajoutons que les arts et la culture permettent à une collectivité d'exprimer pleinement son identité, sa spécificité, et aux citoyens de manifester leur fierté d'appartenir à cette communauté. Ensuite, les arts et la culture permettent, par définition, de créer, d'innover et ainsi, de dynamiser un milieu. Une société créative se renouvelle et va de l'avant !

¹ POIRIER, Christian et collab. (2012). *La participation culturelle des jeunes à Montréal : Des jeunes culturellement actifs*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société.

² SANTERRE, Lise (1999). *De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle. Rapport d'étude*, ministère de la Culture et des Communications, gouvernement du Québec.

La culture et la création artistique, puisqu'elles sont basées sur l'expression, contribuent également à la renommée et au rayonnement des collectivités. Ainsi, en plus d'accroître notre sentiment d'appartenance à la communauté dans laquelle nous vivons, les arts et la culture permettent de faire entendre notre voix au-delà des frontières de celle-ci. Ils parlent de nous ; ils disent de quoi nous sommes capables collectivement.

Ne négligeons pas non plus de dire que les arts et la culture constituent des leviers importants sur le plan économique et qu'en cela, ils valent nettement les investissements qu'ils peuvent nécessiter. En plus de contribuer à l'attractivité d'une société, ils lui permettent de diversifier son économie.

Enfin – et il s'agit peut-être là de l'une de ses potentialités les plus mal connues –, la culture est un puissant vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale. Les sociétés qui assurent une accessibilité de tous les citoyens à la culture contribuent à renforcer la solidarité et favorisent l'inclusion sociale. Ainsi, la culture a un effet direct sur l'amélioration de la qualité de vie de tous.

B. La culture est une responsabilité gouvernementale inaliénable

Considérant que la culture est nécessaire à l'existence même de la société, tel que nous l'avons mentionné plus haut, il importe d'affirmer qu'ELLE EST UNE RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE INALIÉNABLE. Son caractère transversal doit se manifester au sein même du gouvernement, à l'intérieur des ministères et des organes qui le composent. Cette transversalité de la culture est sans doute sa caractéristique la plus originale et fut longtemps occultée en raison, notamment, de son omniprésence dans nos vies. La reconnaissance, par le gouvernement, du rôle fondamental de la culture au sein de la société est capitale pour l'orchestration d'un développement collectif qui soit sain et cohérent.

C. La vitalité culturelle de toutes les régions du Québec est primordiale pour la santé de l'ensemble de la société québécoise

La culture émerge des individus – citoyens, artistes, travailleurs culturels, etc. – afin de se définir collectivement. Ainsi, la politique doit s'adresser aux citoyens et aux communautés peu importe où ils se trouvent. En l'état actuel des choses, l'accès à la vie culturelle, de même que le potentiel de participation et de contribution des citoyens, souffrent de sérieuses iniquités territoriales, lesquelles ont été exacerbées par le démantèlement, par l'État québécois en 2015, des structures de concertation régionales, notamment l'abolition des conférences régionales des élus et les coupures imposées aux centres locaux de développement et à Solidarité rurale du Québec. Cela a fragilisé le Québec, particulièrement les régions extra-urbaines et rurales. Ces régions doivent être interpellées, considérées dans ce qu'elles sont et pour leur apport original à la culture. Il faut éviter de tout concentrer dans les grands centres ! **LA VITALITÉ CULTURELLE DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC EST PRIMORDIALE POUR LA SANTÉ DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE**, comme l'est la santé des parties d'un tout. Sans cela, comment parler de collectivité, de société ? Il est impératif que la politique culturelle constitue un **ENGAGEMENT DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS ENVERS TOUS LES TERRITOIRES QUI SONT SOUS SA GOUVERNE**.

Dans le même ordre d'idées, il importe que le gouvernement soutienne adéquatement Télé-Québec, une société d'État qui offre justement un accès équitable à la culture pour tous, sur tous les territoires du Québec. De même, La Fabrique culturelle de Télé-Québec offre aux artistes et aux travailleurs culturels une vitrine exceptionnelle dans la sphère publique. Le

mandat donné à Télé-Québec est important et doit être soutenu et développé à la mesure des bénéfices qu'il génère pour les communautés du Québec.

1. Le caractère transversal de la culture est un facteur essentiel de développement durable

Considérant que la culture est nécessaire à l'existence même de la société, tel que nous l'avons mentionné plus haut, elle doit se trouver au cœur de l'action du gouvernement, et ce, dans tous les domaines de sa juridiction. C'est l'ensemble du gouvernement qui doit y adhérer ! **LE CARACTÈRE TRANSVERSAL DE LA CULTURE DOIT SE MANIFESTER À L'INTÉRIEUR DE TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANES QUI COMPOSENT LE GOUVERNEMENT**, à l'image de la culture qui elle, se révèle dans tous les domaines de la vie en société.

Ainsi est-il primordial que des ministères comme celui des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), celui du Tourisme et celui de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), pour ne nommer que ceux-là, jouent un rôle de premier plan en matière de développement culturel. En voici les raisons.

Reconnaître le lien intime entre la culture, le territoire et la vitalité des communautés

LA CULTURE EST UN FACTEUR-CLÉ DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE. À cet effet, rappelons que la dynamique du territoire agit à double sens et évolue constamment : le territoire est un fondement de notre culture ; de même, notre culture façonne le territoire. En effet, la culture d'une collectivité entretient des liens profonds avec son environnement naturel. De la même façon, la culture d'une collectivité influence son environnement car elle marque physiquement l'espace et forme le territoire. Le **TERRITOIRE**, en recevant la marque et l'histoire des activités culturelles et humaines, devient **PORTEUR DE MÉMOIRE, DE SENS, D'IDENTITÉ ET D'AVENIR.**

De plus, tel que le souligne *l'Agenda 21 de la culture du Québec*, « la qualité de vie d'une population tient, en grande partie, à l'aménagement culturel de son territoire [...] ». Ajoutons à cela, suivant Diane Saint-Pierre (2009), qu'« une part importante de la participation culturelle des citoyens se vit dans leur municipalité, là où un service de proximité peut être rendu. En effet, c'est à l'échelle locale que se crée un sentiment d'appartenance fort parce que les citoyens s'identifient à leur milieu. En ce sens, la culture est au cœur de l'identité d'une municipalité, et il est normal que l'expression de la culture soit des plus appropriées à cette échelle. La municipalité, en tant que palier de gouvernement le plus proche des citoyens, a comme avantage de bien connaître les besoins en matière de culture et cela en concertation avec les individus, les organismes et les milieux concernés. »³

Ainsi, le MAMOT doit se préoccuper de vitalité culturelle et soutenir les actions menées par les municipalités en ce sens. Sans aménagement culturel du territoire, sans sentiment d'appartenance des citoyens envers leur milieu de vie, le MAMOT ne peut remplir sa mission adéquatement. Parce que la culture produit du sens, de la signification pour les individus et les collectivités, « les aspects liés à la culture, à l'histoire et au patrimoine d'un territoire sont

³ Citée dans ROY, Alexandra (2013). « Les pratiques culturelles au Québec en 2009 selon la taille et la population des municipalités », *Survol. Bulletin de la recherche et de la statistique*, n° 25, Québec, ministère de la Culture et des Communications, juin, p. 2.

intimement liés aux questions de revitalisation [urbaine et villageoise]. En effet, ces aspects peuvent contribuer à revaloriser l'identité et le sentiment d'appartenance de la population envers sa communauté. Ainsi, la mise en place d'une activité culturelle ou la restauration d'un bâtiment patrimonial peut constituer le point de départ d'un processus de réappropriation du milieu par sa communauté. »⁴

De la même façon, le MAMOT devrait offrir un programme de soutien pour des actions de développement durable des collectivités du Québec par l'intermédiaire de la culture comme en propose le Réseau Les Arts et la Ville. Ce dernier constitue un partenaire privilégié pour le MAMOT, comme pour le MCC, puisqu'il contribue à remplir la mission de ces ministères, et par le fait même, du gouvernement. Les actions de Les Arts et la Ville permettent « d'accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions et de renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats » (extrait des orientations du Plan stratégique 2009-2013 du MAMOT).

Il convient également de remarquer que le secteur culturel agit, dans plusieurs régions, comme moteur du tourisme. Les impacts touristiques de la culture permettent une diversification de l'économie régionale et une diversification du tourisme lui-même. En effet, les arts et la culture, en favorisant une identité forte et unique, permettent aux municipalités de se positionner en tant que destination touristique de choix. En plus des retombées économiques et de celles observées dans le secteur des services touristiques (hébergement, restauration, etc.), la venue d'un nombre grandissant de touristes fait vivre plusieurs entreprises et organismes des domaines touristique et culturel. Pour ces raisons, le ministère du Tourisme doit jouer un rôle beaucoup plus important en matière de développement culturel.

Reconnaître le lien intime entre la culture et l'éducation citoyenne

Le projet pédagogique proposé par le MEES doit être revu afin de le faire correspondre à sa mission « de contribuer à l'élévation du niveau scientifique et culturel [entre autres choses] de la population québécoise et des personnes qui la composent ». Comme le remarque Normand Baillargeon (2016)⁵, « la transmission culturelle est la seule à même d'amener l'élève sur la voie de l'autonomie intellectuelle et de l'esprit critique ». M. Baillargeon affirme également, concernant l'importance de la transmission culturelle à l'école, « qu'une culture commune, par laquelle nous disposons notamment d'un vocabulaire et de référents communs, est indispensable à la poursuite de la conversation démocratique et à la constitution même d'un monde commun ».

L'INCLUSION TRANSVERSALE DE LA CULTURE DANS LE CURSUS SCOLAIRE, que ce soit en littérature, en histoire, en mathématiques ou en sciences, est fondamentale pour l'éducation de ceux qui seront les adultes de demain, puisqu'elle fournit au citoyen les repères nécessaires à la construction de sa pensée critique. De même, elle permet de former des individus créatifs, et par extension, une société créative et innovante, et ce, dans tous les domaines d'activité. Dans le même ordre d'idées, l'éducation artistique doit occuper une plus grande place à l'école si l'on souhaite véritablement soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de

⁴ GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COMMUNAUTÉS DÉVITALISÉES (2010). *La boîte à outils. Répertoire des ressources pertinentes aux démarches de revitalisation*, Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, p. 12.

⁵ BAILLARGEON, Normand (2016). *La dure école*, Montréal, Leméac.

la culture. Seule l'éducation permettra d'atteindre ce but dans l'ensemble de la population. Elle est un facteur de démocratisation de la culture et répond au principe d'équité.

Promouvoir, soutenir et défendre le rôle de la culture en matière de développement durable

Afin de renforcer la vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise, le Réseau Les Arts et la Ville est d'avis que le gouvernement doit **S'ENGAGER À PROMOUVOIR ET À SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE CULTURE 21 : ACTIONS (2015)** au sein des collectivités du Québec. Ce cadre d'action adopté par Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), complémentaire à l'*Agenda 21 de la culture* (2004), fournit de nombreuses pistes aux municipalités pour intégrer la culture dans tous les domaines de la vie de leur population. D'ailleurs, le Réseau Les Arts et la Ville, qui possède une expertise reconnue en ce domaine, a débuté la mise en œuvre d'un projet de sensibilisation des collectivités du Québec concernant ces deux cadres de référence. Il est évident que le Réseau, si ses actions récurrentes et structurantes étaient soutenues de manière adéquate, pourrait jouer un rôle accru de partenaire du gouvernement en cette matière.

Il est impératif que le gouvernement se pose en **DÉFENSEUR DE LA CULTURE** qui nous construit, que nous produisons, que nous faisons circuler et qui nous unit.

2. Reconnaître l'expertise existante et soutenir adéquatement le fonctionnement des acteurs-clés du développement culturel

Le gouvernement ne peut remplir justement sa mission sans **SOUTENIR ADÉQUATEMENT LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS QUI CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA CULTURE ET À L'ÉMERGENCE ET LA MISE EN VALEUR D'INITIATIVES LOCALES NOVATRICES**, comme le fait à l'échelle nationale un organisme de représentation des communautés comme le Réseau Les Arts et la Ville (qui rassemble, rappelons-le, plus de 500 membres du monde municipal et 150 membres du monde des arts et alliés de la culture). En effet, les retombées des sommes ainsi investies seront décuplées du fait de son action en réseau. En plus de ses membres, son conseil d'administration, composé de 27 personnes de toutes les régions du Québec issues du monde municipal, du monde des arts et de la culture, ainsi que d'alliés des arts et de la culture, constitue une formidable table de concertation nationale. Cela assure que les actions du Réseau Les Arts et la Ville concordent avec les besoins des collectivités du Québec.

De même, le gouvernement ne peut remplir justement sa mission sans **L'APPUI, LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE CONCERTATION RÉGIONALE**, comme les conseils régionaux de la culture, qui voient à la promotion, au développement et à la professionnalisation des artistes et des travailleurs culturels dans chacune des régions du Québec. Ainsi, le gouvernement doit **CONSIDÉRER L'ÉCOLOGIE CULTURELLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**, établir le dialogue, favoriser la mise en œuvre de solutions locales, de même que **RECONNAÎTRE L'EXPERTISE EXISTANTE** (notamment Les Arts et la Ville) et **Y RECOURIR**, en s'assurant de **SOUTENIR CETTE EXPERTISE EN LUI OCTROYANT DES BUDGETS ADÉQUATS**.

De nombreux organismes sont depuis plusieurs années déjà à la recherche de diverses sources de revenu pour pallier la faiblesse de leur financement au fonctionnement. D'ailleurs, cette

recherche de financement autonome nécessite un fort investissement en temps de la part du personnel de ces organismes, du temps qui ne peut pas être consacré aux actions qu'ils doivent pourtant mener pour remplir leur mission.

De plus, il faut questionner les choix faits en matière de financement privé de la culture et souligner les dangers d'iniquité, par exemple entre les régions, ainsi que de dépendance envers le développement économique. De même, ce mode de financement trouve ses limites dans la multiplication des demandes d'aide, qui réduit d'autant les sommes disponibles pour chacun des organismes demandeurs, et dans la compétition existant avec les autres secteurs d'activité.

Ajoutons que la diminution des ressources de plusieurs partenaires de Les Arts et la Ville, causée principalement par des coupes drastiques dans leur financement au fonctionnement, induit une dangereuse fragilisation de l'ensemble des organisations qui agissent dans le but d'assurer le maintien et le développement de la créativité dans nos collectivités et de la qualité de vie des citoyens qui composent celles-ci.

Afin d'assurer la cohérence des actions gouvernementales, il est donc primordial que les organismes nationaux et régionaux d'intervention et de soutien se voient accorder un budget plus important afin de leur permettre de remplir leur mission adéquatement, notamment en réduisant le temps consacré à la recherche de financement. De même, il importe que le MCC et ses sociétés d'État reçoivent une plus grande part du budget gouvernemental et **QUE LEUR ACTION SOIT FONDÉE SUR UNE VISION D'AVENIR QUI S'APPUIE SUR LES COLLABORATIONS AVEC LES ORGANISATIONS QUI AGISSENT SUR LE TERRAIN.**

LES MUNICIPALITÉS DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE SOUTENUES À LA HAUTEUR DE LEURS RESPONSABILITÉS, qui se trouvent déjà accrues. Elles jouent, dans le secteur culturel, un rôle majeur (et de plus en plus important) puisqu'elles agissent comme des porteurs de culture : elles sont souvent les premières à s'engager pour le développement culturel local et à interpeller d'autres acteurs afin d'établir des partenariats essentiels à la réussite de nombreux projets. L'accroissement du rôle des municipalités dans le développement culturel, et conséquemment, de leurs responsabilités en ce domaine, se traduit forcément par une augmentation de leurs dépenses en culture. Des trois ordres de gouvernement (gouvernement fédéral, gouvernement du Québec et administrations municipales), ce sont les dépenses culturelles des administrations municipales qui ont le plus augmenté ces dernières années.⁶

⁶ Entre 2003 et 2009, les dépenses culturelles du gouvernement fédéral ont augmenté de 21 %, celles du gouvernement du Québec, de 29 %, et celles des administrations municipales, de 34 % (dans PELLETIER, Michel (2012). « Évolution des dépenses culturelles au Québec de 2003-2004 à 2008-2009 », *Surviv.* *Bulletin de la recherche et de la statistique*, n^o 21, Québec, ministère de la Culture et des Communications, avril, p. 1).

Conclusion

La démarche de renouvellement de la politique culturelle du Québec s’inscrit dans un contexte social marqué par la perte de repères collectifs, ainsi que l’ont constaté de nombreux penseurs contemporains. Or, **LA FONCTION DE LA CULTURE EST JUSTEMENT DE DONNER DU SENS, DE PRODUIRE DES REPÈRES**. Nous l’avons affirmé, **LA CULTURE EST L’ESSENCE MÊME DE LA SOCIÉTÉ**. Pour cette raison, le Réseau Les Arts et la Ville est d’avis que la politique culturelle du Québec doit être considérée comme la **POLITIQUE PHARE DU GOUVERNEMENT**, à laquelle les autres sous-tendent, et que cette politique doit affirmer que **LA CULTURE EST UNE RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE INALIÉNABLE**. Conséquemment, **LE GOUVERNEMENT DOIT ENGAGER SA RESPONSABILITÉ ENVERS LE DÉPLOIEMENT DE LA TRANSVERSALITÉ DE LA CULTURE DANS TOUS LES DOMAINES DE LA SOCIÉTÉ**, sachant qu’**IL S’AGIT D’UN FACTEUR ESSENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**.

LA VITALITÉ CULTURELLE DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC EST PRIMORDIALE POUR LA SANTÉ DE L’ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE. Ainsi, le gouvernement doit **CONSIDÉRER L’ÉCOLOGIE CULTURELLE SUR L’ENSEMBLE DU TERRITOIRE**, établir le dialogue, favoriser la mise en œuvre de solutions locales, de même que **RECONNAÎTRE L’EXPERTISE EXISTANTE** (notamment Les Arts et la Ville) et **Y RECOURIR, EN S’ASSURANT DE SOUTENIR CETTE EXPERTISE EN LUI OCTROYANT DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ADÉQUATS**.



Jean Fortin
Coprésident Municipalités,
Les Arts et la Ville
Maire,
Ville de Baie-Saint-Paul



Dominique Violette
Coprésidente Arts,
Les Arts et la Ville
Directrice générale,
Carrefour international de théâtre

Contact

Lynda Roy
Directrice générale
Les Arts et la Ville
870, avenue De Salaberry, bureau 124
Québec (Québec) G1R 2T9
Tél. : 418-691-5473 ou 418-691-7480
Courriel : roy@arts-ville.org
Site Web : www.arts-ville.org